



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
MARDI 2 AVRIL 2019, 19 H 30**

Ouverture de la séance :

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire-Adjoint, suppléante de Madame Le Maire empêchée, Mme Caroline LAVERRIERE.

Membres présents (15) : Carole VINCENT, Bernard CHAITEMPS, Eve ROUKINE, Yves FELIX, Nathalie BLANES, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Yves TREGOAT, Lionel VESIN, Jean-Luc GUERINEAU.

Procurations (3) : Caroline LAVERRIERE à Carole VINCENT, Catherine SILVESTRE à Claire HUBER, Véronique VERGUET à Nathalie BLANES.

Excusés (4) : Caroline LAVERRIERE, Robert BONALDI, Catherine SILVESTRE, Véronique VERGUET.

Présents : 15 Pouvoirs : 3 Votants : 18 Absents excusés : 4

Secrétaire de séance : Mme Sophie GIROD -

Approbation du procès-verbal des séances précédentes du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 5 février et du 12 mars 2019. M. Bernard CHAITEMPS demande une correction dans le PV du 12 mars, délibération n° 2019-06 concernant le portage par l'EPF de l'acquisition d'un bien par la Commune ; il apparaît en effet deux montants différents : 225 000 € et 235 000 €. Le prix d'acquisition exact est bien 235 000 €. Le procès-verbal du 12 mars 2019 est corrigé.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Sophie GIROD pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2019-07 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget Général -

Madame le Maire-Adjoint, Carole VINCENT, suppléante de Madame Le Maire, est invitée à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif 2018 et ne participera pas au vote. La présidence est assurée par Monsieur Bernard CHAITEMPS, 1^{er} adjoint.

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose qu'après la présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (année 2017)	4 206 474,84 €
Dépenses année 2018	1 625 140,12 €
Recettes année 2018	3 247 675,30 €
Résultat exercice 2018 <i>Excédent</i>	1 622 535,18 €
Résultat fin 2018 <i>Excédent</i>	5 829 010,02 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur (année 2017) affecté en investissement (c/1068)	574 304,31 €
Total dépenses année 2018	1 882 648,13 €
Total recettes année 2018	2 617 820,79 €
Résultat fin 2018 à affecter <i>Excédent</i>	735 172,66 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 16 (- les voix de Mme Le Maire, absente, et de Mme VINCENT, sa suppléante)

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 2019-08 : Approbation du compte de gestion 2018 du Budget Général -

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint en charge des finances, rapporteur, expose que :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré en collaboration avec Mme le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Constate** la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame Laurence GARIGLIO, comptable public de la commune.

Délibération n° 2019-09 : Affectation du résultat 2018

Madame Eve ROUKINE, Maire-adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que :
Vu le compte administratif 2018 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour un montant de 735 172,66 € en section d'investissement, au compte 1068 intitulé « réserves » et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour un montant de 5 829 010,02 €

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant le montant des restes à réaliser 2018 d'un montant de 737 000 €,

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et de reporter le résultat de la section d'investissement comme suit :
 - **Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 735 172,66 €**
 - **Compte 001 – Solde d'exécution positif : 5 829 010,02 €**

Délibération n° 2019-10 : Vote des taux d'imposition 2019

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux communaux pour 2019.

Les taux d'imposition communaux 2018 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 12,20 % - Taxe Foncière bâti : 6,78 % - Taxe Foncière non bâti : 35,61 %

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** le maintien des taux d'imposition,
- **Vote** les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12,20 %, Taxe Foncière bâti : 6,78 %, Taxe Foncière non bâti : 35,61%

- **Décide** de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale et de fixer le taux de majoration **à 40 %** au lieu de 20 % actuellement.

Délibération n° 2019-11 : Vote du budget primitif 2019 du budget général

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif figurant en annexe et qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 626 400,00 €
 Recettes : 2 626 400,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 7 870 182,68 €
 Recettes : 7 870 182,68 €

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Adopte** le budget primitif 2019 tel qu'annexé à la présente délibération.

Mme Carole VINCENT précise que les crédits en investissement sont consacrés cette année au financement de l'école et rappelle que cette situation avait été annoncée lors de la présentation de la prospective financière. La commission finances a fait le choix de limiter les travaux de voirie afin de présenter un budget sans emprunt ; en effet, la commission n'a pas retenu l'option du prêt relais possible en l'attente du versement du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) afin de ne pas grever les recettes attendues en 2020 et 2021. Par conséquent, le projet d'aménagement du chemin neuf (depuis le chemin des Devins jusqu'à la Forge) est reporté en 2020, pour des raisons financières et également en raison de régularisation foncière non réalisée devant la résidence « les Jardins Secrets ». Le report de ce projet permettra également de mener une réflexion globale d'aménagement compte-tenu de l'acquisition par la Commune de la propriété EXCOFFIER en bord du Chemin Neuf.

Concernant les travaux de voirie pour 2019, la priorité a été donnée à la mise en sécurité des piétons cheminant sur le Chemin de la Creuse. En effet, cette voie connaît un fort trafic de véhicules et rend le cheminement piéton dangereux malgré la signalisation provisoire mise en place.

M. Bernard CHAUTEMPS exprime sa satisfaction quant à ce choix. Par ailleurs, il confirme qu'il est judicieux de reporter l'aménagement du chemin neuf car ils ne sont pas réalisables cette année pour les raisons évoquées ci-avant, à savoir :

- la Commune doit au préalable devenir propriétaire du terrain situé devant les Jardins Secrets afin de ne pas devoir scinder les travaux en deux tranches,
- le projet à réaliser doit tenir compte de l'acquisition par la Commune de la propriété EXCOFFIER et du projet d'aménagement du site qui sera défini.

En commission finances, il a été décidé d'inscrire au budget une étude de faisabilité pour la mise en place de feux provisoires à la Forge à titre expérimental.

Délibération n° 2019-12 : Budget Général – Annulation de l'autorisation de programme et crédits de paiements -

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal a voté le 3 avril 2018 une autorisation de programme et des crédits de paiements concernant l'extension des équipements scolaires qui étaient les suivants :

Extension des équipements scolaires	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement		
		2018	2019	2020
DEPENSES				
Honoraires architecte, études et travaux (y compris mobilier, désamiantage salle polyvalente)	6 000 000 €	1 000 000 €	4 500 000 €	500 000 €
TOTAL DEPENSES	6 000 000 €	1 000 000 €	4 500 000 €	500 000 €

RECETTES				
FDDT	122 000 €	36 000 €	43 000 €	43 000 €
TOTAL RECETTES	122 000 €	36 000 €	43 000 €	43 000 €

Mme Eve ROUKINE rappelle que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Or, considérant que l'autorisation de programme et les crédits de paiement prévus doivent être réajustés en fonction du coût définitif de l'opération,

Considérant que la quasi-totalité des dépenses seront réalisées sur l'exercice 2019 et qu'il convient par conséquent de prévoir des crédits supplémentaires à ceux votés,

Mme ROUKINE propose d'annuler l'autorisation de programme décidée le 3 avril 2018 et de prévoir au budget primitif 2019 l'intégralité des crédits nécessaires au paiement des dépenses liées à l'extension des équipements scolaires.

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Décide** d'annuler l'autorisation de programme et de crédits de paiement concernant l'extension des équipements scolaires votée le 3 avril 2018.

Délibération n° 2019-13 : Fixation du montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2019

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la circulaire préfectorale en date du 14 mars 2019 fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales au même montant que pour 2018, à savoir :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 1

- **Décide** d'octroyer la somme de 479,86 € (Quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatre vingt six cents) à Monsieur Daniel Chaffard qui assure le gardiennage de l'église et qui réside à Neydens.

Délibération n° 2019-14 : Acquisition des parcelles A 2399, 2401, 2402 et 2009 appartenant à M EXCOFFIER Serge Charles par voie de préemption urbain

Carole VINCENT rappelle que la Commune a fait usage de son droit de préemption urbain en date du 21 février 2019 par décision du Maire en vue d'acquérir les parcelles cadastrées section A numéro 2399, 2401, 2402 et 2009 d'une superficie de 525 m² situées chemin Neuf au lieu-dit La Forge, au prix de 235 000 €, afin d'y réaliser un parc urbain paysager.

Cette décision a été motivée par la situation des parcelles en entrée du village sur la principale artère de la Commune, le Chemin Neuf, qui donne accès aux principaux lieux publics (Mairie, Ecole, Eglise, Cimetière). Son aménagement est un enjeu majeur pour la Commune qui

souhaite valoriser et préserver la qualité de vie de ses habitants et les éléments de paysage de son territoire.

L'aménagement d'un parc urbain paysager permettra de redonner la place aux piétons et aux riverains sur cette voie, qui a fait l'objet d'une forte urbanisation ces dernières années, avec la réalisation de nombreux programmes immobiliers collectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la décision du Maire n°2019-01 du 21 février 2019,

Vu le procès-verbal d'installation de la suppléance du Maire du 21 juin 2018 installant Madame Carole VINCENT dans ses fonctions de suppléante du Mme le Maire, Caroline LAVERRIERE de la Commune de Neydens,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'acquisition par voie de préemption des parcelles cadastrées section A numéro 2399, 2401, 2402 et 2009, d'une superficie de 525 m², sis Chemin Neuf, lieu-dit La Forge, au prix de 235 000 €,
- **AUTORISE** Carole VINCENT, en tant que suppléante du Maire, à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition des parcelles seront inscrits au budget,

Délibération n° 2019-15 : Rénovation de l'éclairage public - Travaux de gros entretien/reconstruction – Programme 2019 – SYANE -

Madame Carole VINCENT expose que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération suivante : Travaux de gros entretien/reconstruction, d'un montant global estimé à 163 107,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à 94 852,00 € et des frais généraux s'élevant à 4 893,00 €.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de NEYDENS approuve le plan de financement des opérations à programmer et notamment la répartition financière proposée, et s'engage à verser au SYANE de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière ci-annexés, d'un montant global estimé à 163 107,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à 94 852,00 € et des frais généraux s'élevant à 4 893,00 €.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 4 893,00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE, **sous forme de fonds propres**, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **75 882,00 €** ; le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Le programme 2019 englobe les travaux qui étaient prévus en 2018 mais qui n'ont pas été réalisés, et les travaux 2019.

Les travaux 2018 concernent les secteurs de Moisin et de la Forge. Ceux de 2019 portent sur la rénovation de l'éclairage public dans le centre du village et sur l'amélioration et la sécurisation du cheminement piéton aux abords des bâtiments et des parkings publics. L'objectif est de maintenir l'éclairage de nuit au centre village entre minuit et 5 heures, mais avec un abaissement d'intensité de 90 %. Ce projet nécessite une programmation des horloges mais pas de matériel supplémentaire, le coût de cette opération est donc limité ; suivant les coûts estimés, le secteur des Devins sera rénové partiellement ou entièrement.

Divers :

Dépôts sauvages :

Mme Carole VINCENT informe que le sujet des dépôts sauvages a été évoqué lors de la réunion avec la police pluricommunale et les communes du territoire. La Ville de Saint-Julien-en-Genevois a délibéré pour facturer des frais forfaitaires d'enlèvement aux contrevenants, en plus de la contravention. Une réflexion est en cours avec la police afin de mettre en place des moyens visant à identifier les auteurs de ces incivilités et limiter ainsi les dépôts sauvages. Mme Carole VINCENT propose de mettre la question de la facturation des frais d'enlèvement à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Procédure de concertation publique dans le cadre du projet d'extension de VITAM :

Mme Carole VINCENT annonce qu'une prochaine réunion publique du Conseil Municipal aura lieu le 10 avril prochain afin de délibérer pour lancer la procédure de concertation publique nécessaire à la poursuite du projet MIGROS UNIBAIL.

Visite d'une unité de méthanisation :

Les porteurs du projet à réaliser sur la Commune de Neydens proposent la visite d'une unité de méthanisation semblable à leur projet. Deux dates sont proposées : le 10 et le 17 avril 2019. Il est demandé aux Conseillers Municipaux de faire connaître leurs disponibilités.

Vitesse de la circulation sur la route de Neydens :

Mme Carole VINCENT informe qu'un accident s'est produit sur cette route, un piéton a été renversé par une voiture. Certains riverains constatent que depuis la fin des travaux de réfection de cette route, la vitesse des véhicules a augmenté ; ils demandent l'installation de ralentisseurs. Or, cette voie est une départementale et l'autorisation de mise en place de ralentisseurs serait longue et pas forcément acceptée. Il est confié à la commission voirie l'étude de réalisation d'un passage piéton au droit de la propriété LAVOREL afin de sécuriser la traversée à cet endroit. Les panneaux d'agglomération « les Mouilles » seront remis en place ainsi qu'un panneau de rappel de la limitation de la vitesse à 50 ainsi qu'un radar pédagogique.

Acquisition d'un bien au Chef-Lieu :

Mme Carole VINCENT informe qu'une propriété jouxtant les locaux des services techniques au Chef-Lieu, à la Teppe, est actuellement en vente et qu'un accord a été trouvé entre le propriétaire et l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui se porte acquéreur pour le compte de la Commune. Ce dossier sera soumis au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Demande d'utilisation de la salle polyvalente à titre gratuit :

Une association oeuvrant au bénéfice du handicap a présenté une demande d'utilisation de la salle polyvalente pour une manifestation et sollicite l'usage à titre gratuit. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, en égard au principe d'équité entre les différentes associations, décide à la majorité, de ne pas déroger au règlement de la salle et d'appliquer le tarif correspondant à la catégorie de l'association.

Mme Carole VINCENT propose un tour de table :

CCG :

M. Yves FELIX rapporte que la CCG a lancé l'étude de réalisation du schéma directeur de l'eau potable en vue de la sécurisation de la production et de l'alimentation des abonnés en cas de rupture de grosses canalisations.

Travaux de voirie :

M. Yves TREGOAT demande la date de réalisation des travaux de réfection des ralentisseurs à Moisin et du rebouchage des trous dans la voirie.

Mme Carole VINCENT informe que la campagne de rebouchage des trous sera réalisée très prochainement ; concernant les ralentisseurs de Moisin, c'est en fonction du coût estimé que la décision sera prise de refaire les trois ou un seul cette année, le plus endommagé.

A Neydens, le 15 avril 2019

La secrétaire de séance,
Sophie GIROD



Pour Le Maire empêché et par suppléance,
Le Maire-Adjoint, Carole VINCENT

